

Rapport d'inspection N°16-006666
Inspection de la protection animale en abattoir de
boucherie



Date de l'inspection : 18/04/2016

Partie administrative

Structure d'inspection DDCSPP des
V o s g e s
Adresse Parc Economique du Saut-le-Cerf
4, avenue du Rose Poirier
email ddcsp@vosges.gouv.fr

Inspecteur(s)

Accompagnateur(s)

Contexte de l'inspection Programmation

Établissement inspecté

Raison sociale/Dénomination ELIVIA
Enseigne établissement/Dénomination ELIVIA Etablissement MIRECOURT
N° SIRET / N° NUMAGRIT 34447746800096
Adresse postale RUE DE BOURGOGNE
ZONE FRANCHE AEROPORT SUD LORRAINE
88500 DOMVALLIER
Interlocuteur(s)
N°ILU 88155001

Inspection : Activité inspectée

Type d'activité Chaîne d'abattage d'animaux de boucherie
Identifiant de l'unité d'activité LIBRE BOVINS
Site d'intervention BOVINS-Chaîne abat anx boucherie-ELIVIA Etablissement MIRECOURT
Méthode Grille : Inspection de la protection animale en abattoir de boucherie, Version 1

Prélèvement(s)

Points de contrôle :

A		Locaux	A - Conforme
A01	Environnement, abord, existence, conception, superficie, sectorisation des locaux		B - Non conformité mineure
<i>Cf item A0102.</i>			
A0101	Quais et zones de réception		A - Conforme
<i>Un déchargement a été observé. Les animaux ont été déchargés dans le calme.</i>			
A0102	Logements des animaux tout venant		B - Non conformité mineure
<p><i>Présence de parcs et de logettes individuelles. Abreuvoirs fonctionnels et présence de mangeoires. Des granulés de luzerne sont à disposition au besoin : dans un brouette pour utilisation immédiate et un stock plus important est disponible dans le centre d'allotement mitoyen.</i></p> <p><i>Sur chaque parc, absence de panneau indiquant la densité des animaux à respecter. Un tableau est toutefois présent dans le local des bouviers indiquant les densités d'animaux à respecter pour les bovins de jour et de nuit.</i></p> <p><i>Absence d'affichage de la date et de l'heure d'arrivée.</i></p>			
A0103	Logements pour animaux à contraintes spécifiques		A - Conforme
<i>3 logettes de consigne + un parc spécifique (4bis)</i>			
A0104	Couloirs de circulation et d'amenée au piège		A - Conforme
A02	Maintenance		A - Conforme
A03	Ventilation		A - Conforme
A04	Éclairage et ambiance sonore		A - Conforme
B		Équipements	C - Non conformité moyenne
<i>Cf item B05.</i>			
B01	Équipements spécifiques : animaux vivants, mise à mort, saignée		A - Conforme
<i>Cf items suivant</i>			
B02	Matériels utilisés pour guider les animaux		A - Conforme
B03	Matériels d'étourdissement		A - Conforme
<p><i>Présence de deux matadors pour les bovins abattus en abattage traditionnel.</i></p> <p><i>Présence d'un matador de secours pour les abattages rituel casher et hallal.</i></p>			
B04	Matériels de saignée		A - Conforme
<i>Couteaux de saignée en abattage rituel casher et hallal affilés entre chaque animal.</i>			
B05	Matériels d'immobilisation		D - Non conformité majeure
<p><i>Abattage rituel casher et hallal : un piège rotatif est utilisé. Le piège est réglé pour faire une rotation automatique avec ouverture du piège possible après un délai de 45 secondes minimum après la saignée. Ce temps était insuffisant sur tous les animaux observés ce jour pour obtenir une disparition des signes de conscience.</i></p> <p><i>Abattage traditionnel : Le piège (piège type fosse) actuel ne permet pas une immobilisation suffisante de la tête de l'animal pour permettre à l'opérateur d'avoir une maîtrise totale du process d'étourdissement au matador.</i></p>			
B06	Matériels de mise à mort des animaux inaptes à l'abattage		A - Conforme
<i>Étourdissement au matador + saignée.</i>			
C		Personnel	C - Non conformité moyenne
<i>Cf item C02.</i>			

C01	Tenue de travail	B - Non conformité mineure
<i>Les sacrificateurs casher ne portent pas de gants (ni gant de maille, ni gant en latex).</i>		
C02	Connaissance des bonnes pratiques et des étapes essentielles de maîtrise de la gestion de la protection animale	D - Non conformité majeure
<i>Non-conformités majeures relevées au cours de opérations d'immobilisation et de saignée en abattage rituel casher et hallal. Cf items D01. La détection des faux anévrismes en abattage rituel ainsi que la correction à mettre en œuvre en cas de survenue ne sont pas maîtrisées par les opérateurs.</i>		
C03	Instructions spécifiques disponibles sur site	A - Conforme
<i>Instructions précisant les signes de conscience.</i>		
D	Fonctionnement	D - Non conformité majeure
<i>Cf items D0102, D0104, et D0202.</i>		
D01	Comportement du personnel et application des MON	D - Non conformité majeure
<i>Immobilisation trop courte des bovins en abattage rituel, corrigée après demande des inspecteurs. Non-maitrise du geste de saignée en abattage rituel casher.</i>		
D0101	Déchargement, circulation, logement, amenée au poste d'abattage	A - Conforme
<i>Amenée et circulation des bovins dans le calme. Résidus de granulé de luzerne au sol de logettes occupées attestant du nourrissage des bovins hébergés au delà d'une journée.</i>		
D0102	Immobilisation	D - Non conformité majeure
<i>En abattage rituel hallal, les animaux observés présentent encore une respiration rythmique lorsqu'ils sont libérés du piège (45 seconde après la saignée - temporisation automatique - cf item B05). Un rappel de l'auditeur sur la nécessité de contrôle de l'absence de signe de conscience avant sortie de l'animal du dispositif d'immobilisation a été fait. Les animaux suivants ont été libérés après contrôle par l'opérateur de la disparition des signes de conscience.</i>		
D0103	Étourdissement	A - Conforme
<i>4 bovins ont été observés en abattage traditionnel (matador). Un double étourdissement a été nécessaire à cause d'un mauvais positionnement du matador (point d'impact non central). Trop peu d'animaux ont pu être observés lors de la visite pour objectiver un réel défaut de maîtrise. Double assommage fait spontanément par les opérateurs en bovin traditionnel pour 2 animaux alors qu'il n'y avait pas de signe de conscience (réalisation du réflexe cornéen par l'opérateur qui était négatif).</i>		
D0104	Mise à mort	D - Non conformité majeure
<i>Non maîtrise de la saignée en abattage rituel casher : gestes répétés de cisaillement. Une demande de modification du geste a été faite au sacrificateur par les inspecteurs après lui avoir fait visionner une vidéo de son geste de saignée pour expliquer la non-conformité. Le sacrificateur a fait un nouvel essai mais le même résultat a été observé sur les bêtes suivantes. Le délai de perte de conscience étant trop élevé, un étourdissement complémentaire a été réalisé sur les 5 bêtes. Le RPA est intervenu pour demander au sacrificateur l'arrêt de l'abattage casher dans ces conditions. Un faux anévrisme a été observé lors de l'abattage rituel hallal. L'opérateur ne l'avait pas détecté. Une nouvelle incision a été faite sur demande des inspecteurs.</i>		
D0105	Mise à mort des animaux inaptes à l'abattage	Pas observé
<i>Pas d'animal inapte à l'abattage ce jour.</i>		
D02	Vérification, résultats du contrôle interne, réactivité	D - Non conformité majeure

Défaut de détection de certaines non-conformités lors du contrôle interne et faible exploitation des résultats du contrôle interne (cf item D0202).

D0201	Mise en œuvre du contrôle interne de l'application des MON	A - Conforme
Contrôle interne effectué à la fréquence indiquée dans les MON.		
D0202	Exploitation des résultats de ce contrôle interne	D - Non conformité majeure
La non-maitrise du geste de saignée en abattage rituel a déjà été relevé lors des contrôles internes. Présence de signe de conscience à la sortie du piège en abattage rituel non relevée lors du contrôle interne.		
E	Enregistrements, agréments, autorisations	A - Conforme
E01	Autorisation de déroger à l'obligation d'étourdissement avant abattage	A - Conforme
F	Plan de maîtrise sanitaire	C - Non conformité moyenne
MON incomplets.		
F01	Descriptif des activités concernant les animaux vivants	B - Non conformité mineure
Cf chapitre G.		
F02	Plan de formation du personnel	C - Non conformité moyenne
Cf ci dessous.		
F0201	Plan de formation relatif à la protection animale opérateur/RPA	B - Non conformité mineure
Aucun MON n'indique les dates prévues de formation et les modalités d'organisation de la formation continue pour les agents sur place et initiale pour les nouveaux agents.		
F0202	Certificats de compétence opérateur/RPA	D - Non conformité majeure
Le service d'inspection a demandé à de nombreuses reprises et depuis longtemps les cartes d'habilitation des sacrificateurs casher. Ces derniers ne les ont jamais présentées.		
G	Modes opératoires normalisés relatifs à la protection animale (MON)	C - Non conformité moyenne
Appropriation insuffisante de certains MON + MON incomplets. Cf détail sur le rapport d'inspection protection animale de la chaîne ovins n°16-006662 ci-joint.		
G01	MON relatif à réception et attente des animaux et à l'organisation des abattages	B - Non conformité mineure
Cf détail sur le rapport d'inspection protection animale de la chaîne ovins n°16-006662 ci-joint		
G02	MON relatif aux manipulations	B - Non conformité mineure
Cf détail sur le rapport d'inspection protection animale de la chaîne ovins n°16-006662 ci-joint		
G03	MON relatif à l'immobilisation	C - Non conformité moyenne
Les modalités d'immobilisation des animaux en abattage traditionnel et rituel ne sont pas décrites avec précision. Cf détail sur le rapport d'inspection protection animale de la chaîne ovins n°16-006662 ci-joint		
G04	MON relatif à l'étourdissement et au contrôle de son efficacité	C - Non conformité moyenne
Cf détail sur le rapport d'inspection protection animale de la chaîne ovins n°16-006662 ci-joint		
G05	MON relatif à la mise à mort	C - Non conformité moyenne
Cf détail sur le rapport d'inspection protection animale de la chaîne ovins n°16-006662 ci-joint		
G06	MON relatif à la gestion des animaux à problèmes	C - Non conformité moyenne
Cf détail sur le rapport d'inspection protection animale de la chaîne ovins n°16-006662 ci-joint		

Évaluation de l'inspection : C - Non conformité moyenne

Commentaire : Contrôle de la chaîne bovin effectué au cours de l'abattage rituel casher et hallal et de l'abattage traditionnel. Catégorie : gros bovin.

La cadence d'abattage rituel (halal et casher) en bovins telle qu'elle a été observée avant demande des inspecteurs de ralentir la cadence n'est pas compatible avec le respect des exigences du règlement 1099/2009. Des non-conformités majeures ont été constatées : libération du système d'immobilisation (piège rotatif temporisé à 45 secondes) d'animaux présentant des signes de conscience (respiration rythmique, réflexe cornéen) ; non maîtrise du geste de saignée en abattage rituel casher ; absence de surveillance des faux-anévrismes (et absence de mesure correctives) ; défaut de détection de certaines non-conformités lors du contrôle interne et faible exploitation des résultats du contrôle interne.

Par ailleurs, les MON sont incomplets.

Rappel des non-conformités par gravité décroissante

B05	Matériels d'immobilisation	D - Non conformité majeure
<p><i>Abattage rituel casher et hallal : un piège rotatif est utilisé. Le piège est réglé pour faire une rotation automatique avec ouverture du piège possible après un délai de 45 secondes minimum après la saignée. Ce temps était insuffisant sur tous les animaux observés ce jour pour obtenir une disparition des signes de conscience.</i></p> <p><i>Abattage traditionnel : Le piège (piège type fosse) actuel ne permet pas une immobilisation suffisante de la tête de l'animal pour permettre à l'opérateur d'avoir une maîtrise totale du process d'étourdissement au matador.</i></p>		
C02	Connaissance des bonnes pratiques et des étapes essentielles de maîtrise de la gestion de la protection animale	D - Non conformité majeure
<p><i>Non-conformités majeures relevées au cours de opérations d'immobilisation et de saignée en abattage rituel casher et hallal. Cf items D01.</i></p> <p><i>La détection des faux anévrismes en abattage rituel ainsi que la correction à mettre en œuvre en cas de survenue ne sont pas maîtrisées par les opérateurs.</i></p>		
D	Fonctionnement	D - Non conformité majeure
<p><i>Cf items D0102, D0104, et D0202.</i></p>		
D01	Comportement du personnel et application des MON	D - Non conformité majeure
<p><i>Immobilisation trop courte des bovins en abattage rituel, corrigée après demande des inspecteurs.</i></p> <p><i>Non-maitrise du geste de saignée en abattage rituel casher.</i></p>		
D0102	Immobilisation	D - Non conformité majeure
<p><i>En abattage rituel hallal, les animaux observés présentent encore une respiration rythmique lorsqu'ils sont libérés du piège (45 seconde après la saignée - temporisation automatique - cf item B05). Un rappel de l'auditeur sur la nécessité de contrôle de l'absence de signe de conscience avant sortie de l'animal du dispositif d'immobilisation a été fait. Les animaux suivants ont été libérés après contrôle par l'opérateur de la disparition des signes de conscience.</i></p>		
D0104	Mise à mort	D - Non conformité majeure
<p><i>Non maîtrise de la saignée en abattage rituel casher : gestes répétés de cisaillement. Une demande de modification du geste a été faite au sacrificateur par les inspecteurs après lui avoir fait visionner une vidéo de son geste de saignée pour expliquer la non-conformité. Le sacrificateur a fait un nouvel essai mais le même résultat a été observé sur les bêtes suivantes. Le délai de perte de conscience étant trop élevé, un étourdissement complémentaire a été réalisé sur les 5 bêtes.</i></p> <p><i>Le RPA est intervenu pour demander au sacrificateur l'arrêt de l'abattage casher dans ces conditions.</i></p>		

Un faux anévrisme a été observé lors de l'abattage rituel hallal. L'opérateur ne l'avait pas détecté. Une nouvelle incision a été faite sur demande des inspecteurs.

D02	Vérification, résultats du contrôle interne, réactivité	D - Non conformité majeure
	<i>Défaut de détection de certaines non-conformités lors du contrôle interne et faible exploitation des résultats du contrôle interne (cf item D0202).</i>	
D0202	Exploitation des résultats de ce contrôle interne	D - Non conformité majeure
	<i>La non-maitrise du geste de saignée en abattage rituel a déjà été relevé lors des contrôles internes. Présence de signe de conscience à la sortie du piège en abattage rituel non relevée lors du contrôle interne.</i>	
F0202	Certificats de compétence opérateur/RPA	D - Non conformité majeure
	<i>Le service d'inspection a demandé à de nombreuses reprises et depuis longtemps les cartes d'habilitation des sacrificateurs casher. Ces derniers ne les ont jamais présentées.</i>	
B	Équipements	C - Non conformité moyenne
	<i>Cf item B05.</i>	
C	Personnel	C - Non conformité moyenne
	<i>Cf item C02.</i>	
F	Plan de maîtrise sanitaire	C - Non conformité moyenne
	<i>MON incomplets.</i>	
F02	Plan de formation du personnel	C - Non conformité moyenne
	<i>Cf ci dessous.</i>	
G	Modes opératoires normalisés relatifs à la protection animale (MON)	C - Non conformité moyenne
	<i>Appropriation insuffisante de certains MON + MON incomplets. Cf détail sur le rapport d'inspection protection animale de la chaîne ovins n°16-006662 ci-joint.</i>	
G03	MON relatif à l'immobilisation	C - Non conformité moyenne
	<i>Les modalités d'immobilisation des animaux en abattage traditionnel et rituel ne sont pas décrites avec précision. Cf détail sur le rapport d'inspection protection animale de la chaîne ovins n°16-006662 ci-joint</i>	
G04	MON relatif à l'étourdissement et au contrôle de son efficacité	C - Non conformité moyenne
	<i>Cf détail sur le rapport d'inspection protection animale de la chaîne ovins n°16-006662 ci-joint</i>	
G05	MON relatif à la mise à mort	C - Non conformité moyenne
	<i>Cf détail sur le rapport d'inspection protection animale de la chaîne ovins n°16-006662 ci-joint</i>	
G06	MON relatif à la gestion des animaux à problèmes	C - Non conformité moyenne
	<i>Cf détail sur le rapport d'inspection protection animale de la chaîne ovins n°16-006662 ci-joint</i>	
A01	Environnement, abord, existence, conception, superficie, sectorisation des locaux	B - Non conformité mineure
	<i>Cf item A0102.</i>	
A0102	Logements des animaux tout venant	B - Non conformité mineure
	<i>Présence de parcs et de logettes individuelles. Abreuvoirs fonctionnels et présence de mangeoires. Des granulés de luzerne sont à disposition au besoin : dans un brouette pour utilisation immédiate et un stock plus important est disponible dans le centre d'allotement mitoyen.</i>	

Sur chaque parc, absence de panneau indiquant la densité des animaux à respecter. Un tableau est toutefois présent dans le local des bouviers indiquant les densités d'animaux à respecter pour les bovins de jour et de nuit.

Absence d'affichage de la date et de l'heure d'arrivée.

C01	Tenue de travail	B - Non conformité mineure
<i>Les sacrificateurs casher ne portent pas de gants (ni gant de maille, ni gant en latex).</i>		
F01	Descriptif des activités concernant les animaux vivants	B - Non conformité mineure
<i>Cf chapitre G.</i>		
F0201	Plan de formation relatif à la protection animale opérateur/RPA	B - Non conformité mineure
<i>Aucun MON n'indique les dates prévues de formation et les modalités d'organisation de la formation continue pour les agents sur place et initiale pour les nouveaux agents.</i>		
G01	MON relatif à réception et attente des animaux et à l'organisation des abattages	B - Non conformité mineure
<i>Cf détail sur le rapport d'inspection protection animale de la chaîne ovins n°16-006662 ci-joint</i>		
G02	MON relatif aux manipulations	B - Non conformité mineure
<i>Cf détail sur le rapport d'inspection protection animale de la chaîne ovins n°16-006662 ci-joint</i>		

Signature

Inspecteur(s)

Le 13/05/2016